

## Comment agir pour mettre fin à la pollution marine ?

### Prendre l'engagement et mettre en œuvre ce Protocole LBS !

**ETUDIER**- Tous les pays qui ont signé la Convention de Cartagena sont encouragés actuellement à ratifier ou accéder au Protocole LBS. Afin de ce faire, le Ministère des Affaires Etrangères ou de l'Extérieur doit d'abord obtenir une copie certifiée du Protocole LBS issu par le gouvernement de la Colombie, qui est l'état dépositaire pour le Protocole LBS, et l'étudier.

**DECIDER**- Chaque pays doit ensuite décider, dans le cas où il aurait déjà signé, s'il est prêt à ratifier, ou bien dans le cas où il n'aurait pas encore signé, s'il est prêt à accéder au Protocole LBS.

**RATIFIER OU ACCEDER**- Ayant décidé, le pays devrait alors déposer l'instrument d'accession avec le gouvernement de la Colombie en tant que dépositaire. Cette étape est importante puisque la ratification ou accession par un minimum de 9 pays de la Grande Caraïbe, est nécessaire pour que le Protocole puisse entrer en vigueur et devenir un instrument légal de force.

**FAIRE LE SUIVI**- Les pays sont tenus à commencer ou continuer les actions spécifiques de mitigation pendant une période déterminée suite à l'entrée en vigueur du Protocole. Une période de grâce est accordée dans les

cas de besoin particulier.

Malgré le fait que certains pays n'aient pas encore accédé ni ratifié le Protocole, bon nombre ont déjà commencé à prendre des mesures positives pour contrôler et réduire la pollution générée par les activités terrestres. Le Protocole LBS peut aider davantage les pays à atteindre les objectifs existants et futurs.

**BENEFICIER**- Grâce à l'accession au Protocole, les Gouvernements peuvent bénéficier des conseils d'experts relatifs aux façons de contrôler et réduire les impacts de la pollution. Le Secrétariat à la Convention de Cartagena et ses Protocoles peut fournir des conseils, des informations scientifiques et techniques et de l'expertise aux pays afin de les aider à réduire les polluants prioritaires. ■



## Une vision globale

Officiellement les premières préoccupations pour le milieu marin furent exprimées il y a plus de deux décennies dans l'UNCLOS, la Loi de la Mer des Nations Unies. Dix ans plus tard, en 1992, une conférence historique a eu lieu au Brésil : la Conférence de Rio sur l'Environnement et le Développement. Un plan d'action concernant les questions environnementales mondiales était incorporé dans l'Agenda 21 et un fond de financement appelé le Fond Mondial pour l'Environnement (GEF) fut établi.

Mais il est important de ne pas oublier les petits pays qui jouent aussi un rôle sur la scène internationale. Un Programme d'Action pour les Petits Etats Insulaires en Développement était formulé en 1994 à la Barbade. Ce Programme d'Action a été réaffirmé en 2005 dans la Déclaration de l'île Maurice, un des objectifs étant la mise en œuvre du Programme d'Action Global pour la Protection du milieu marin des sources et activités terrestres. Le Programme d'Action Global fut formulé à Washington en 1995 et ceci était le précurseur au Protocole LBS sous la Convention de Cartagena de 1983. Le Protocole LBS s'inscrit dans le cadre du Sous-Programme d'Evaluation et de Gestion de la Pollution Environnementale (AMEP) du Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PEC). Le Secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ) pour le Protocole LBS est situé en Jamaïque depuis 1986 est soutenu par le Gouvernement de la Jamaïque.

### Un espoir futur

La signature et l'application des obligations du Protocole LBS aideront à réduire les polluants prioritaires dans la région de la Grande Caraïbe. Le Protocole promeut également la coopération dans la surveillance, la recherche et l'échange d'informations scientifiques et techniques relatives aux sources de pollution terrestres dans les pays de la Grande Caraïbe. Les peuples Caraïbéens peuvent accéder aux dispositifs d'aide financier et technique pour éliminer les polluants actuels, prévenir les problèmes de pollution future et promouvoir l'agriculture, l'industrie, le tourisme et la pêche durables.

Les Gouvernements de la Grande Caraïbe doivent assumer la responsabilité pour protéger et assurer la qualité du milieu marin et côtier de la région des Caraïbes pour les générations actuelles et futures. Nous ne pouvons plus attendre. Notre développement et nos moyens de subsistance futurs sont menacés. Nous devons agir maintenant.



**Institute of Marine Affairs**  
(Centre d'Activité Régional/ LBS- IMA)  
Directeur, CAR/LBS-IMA  
Hilltop Lane  
P.O. Box 3160, Carenage  
Trinité et Tobago  
Tél : (868) 634-4291/4  
Fax : (868) 634-4433  
Courriel : director@ima.gov.tt



**Le Centre d'Activité Régional/ LBS- CIMAB**  
Directeur, CIMAB-CAR  
Carretera del Asilo s/n Finca Tiscornia  
Casablanca Regla Ciudad de la Habana  
Cuba CP 11700  
Tél: (537) 862-3051/ 58  
Fax: (537) 338-250  
Courriel: cimab@transnet.cu



**UNEP- CAR/UCR**  
Directeur de Programme – AMEP  
14-20 Port Royal Street, Kingston  
Jamaïque  
Tél : (876) 922-9267/8/9  
Fax : (876) 922-9292  
Courriel: rcu@cep.unep.org

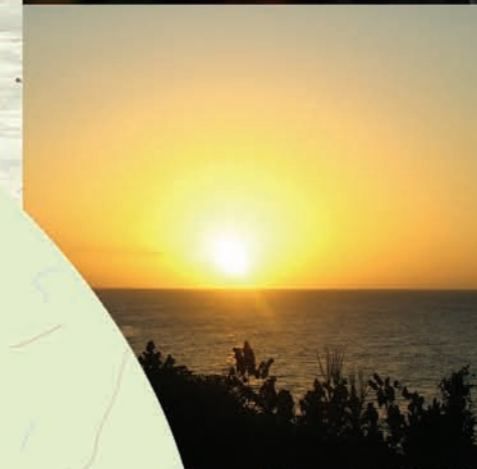
Pour connaître le statut actuel du Protocole LBS veuillez consulter:  
<http://www.cep.unep.org>

Photos : IMA, Joy Rudder

## REMONTER À LA SOURCE...

Le Protocole relatif à la Pollution du milieu marin due à des Sources et Activités Terrestres (Protocole LBS)

... et améliorer notre avenir

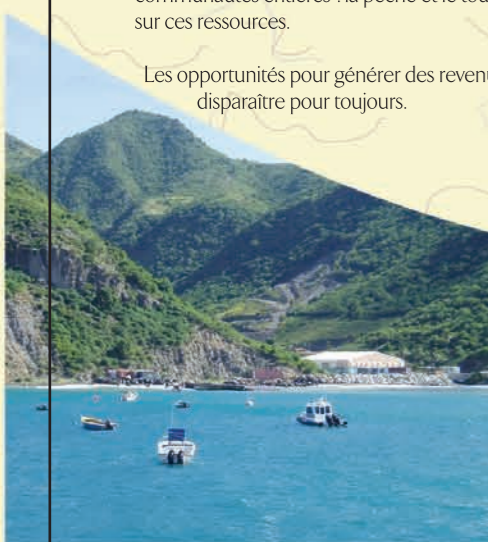
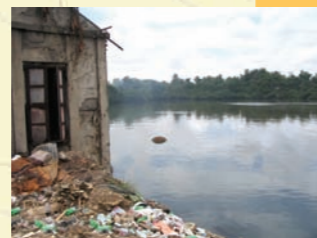


## Notre Caraïbe menacée

La Région de la Grande Caraïbe s'étend des îles des Bahamas au nord jusqu'à Trinité et Tobago au sud, la Barbade à l'est jusqu'aux côtes Caraïennes de l'Amérique Centrale et du Sud. La Mer des Caraïbes, qui nous unit tous, est sérieusement menacée par la pollution générée par les activités terrestres.

Cette pollution menace la profession de milliers de personnes : les pêcheurs des petits villages, les opérateurs des chaînes hôtelières multinationales, les créatures de nos rivières, estuaires, mangroves, les herbiers sous-marins et les récifs coralliens sont en danger. Cette pollution menace les fondements même de survie des communautés entières : la pêche et le tourisme reposent sur ces ressources.

Les opportunités pour générer des revenus pourraient disparaître pour toujours.



## POURQUOI S'EN PRÉOCCUPER ?

Lorsque l'on regarde l'horizon depuis leurs côtes, le Golfe du Mexique et la Mer des Caraïbes semblent sans fin. La mer paraît s'étendre à perte de vue, jusqu'à l'infini. Une grande partie des déchets qui polluent la mer y arrivent involontairement. Cependant, des rejets sont également intentionnels, certains étant persuadés que la mer, de par sa taille, pourra les absorber éternellement. Aujourd'hui, la pollution générée à l'intérieur des terres a un impact négatif sur la santé humaine. Nous pouvons le constater au travers des maladies qui affectent poissons, crustacés, récifs côtiers et mangroves. De plus, la qualité de l'eau tend également à diminuer. Les récifs côtiers, les mangroves, les fruits de mer et la qualité de l'eau sont aussi touchés.

### Les mangroves

Les mangroves sont souvent considérées comme des terres inutiles où se propagent les moustiques. Ils sont enlevés pour faire place aux complexes hôteliers, aux

souvent, à enlever les herbiers sous-marins. Mais ces habitats sont importants pour la croissance de nombreux créatures. La vitalité de ces sanctuaires déterminent la productivité des stocks poissonniers et aquacoles. Les herbiers sous-marins constituent aussi la principale source de nourriture pour les tortues. Les pollutions d'origine terrestres lorsqu'elles atteignent ces herbiers, provoquent maladies et décès. De plus, elles favorisent la contamination de toute la chaîne alimentaire, qui comprend également la consommation humaine.

### Les récifs coralliens

Pour la plupart de la population mondiale, la simple évocation des Caraïbes fait apparaître l'image de récifs coralliens intacts. En effet que ce soit la plongée professionnelle ou amateur, en apnée ou avec des bouteilles, la pêche artisanale, industrielle ou sportive, ou le tourisme, la majeure partie des activités des Caraïbes reposent sur la bonne santé des coraux.

routes, aux pistes d'atterrissage voir même à des décharges à ciel ouvert.

Mais les mangroves, lorsqu'elles sont naturelles et saines, protègent les côtes de l'érosion dues aux tempêtes. Les mangroves ralentissent les rivières débordées et ainsi protègent les récifs de corail. Les mangroves sont de véritables nurseries pour le nombreux poissons et crustacés, mais d'autres créatures (reptiles, mammifères, poissons) y élisent également domiciles.

### Les herbiers sous-marins

Pour obtenir les plages de sable blanc qu'apprécient les touristes, les complexes hôteliers n'hésitent pas, le plus



Les récifs peuvent mettre des milliers d'années à croître mais ils sont très fragiles. Un changement de leurs conditions de vie (par exemple, dépôt de sédiments, concentrations d'éléments polluants, élévation de la température ou développements côtiers envahissants) peut provoquer leur brutale disparition.

## Les solutions apportées par le Protocole LBS:

- Aide à la prise de conscience des problèmes de pollution marine engendrés par les activités terrestres.
- Identification des polluants principaux qui touchent la Mer des Caraïbes : les eaux usées qu'elles soient domestiques, industrielles, ou hôteliers ou ménagers. De plus, le protocole permet également de déterminer les sources de pollution d'origine agricole, notamment résidus et sédiments dus aux débroussaillments, élevages intensifs et à l'utilisation d'engrais.
- Identification d'autres polluants terrestres des industries chimiques, les industries extractives et minières, les industries pulpaires et de papier, les industries de fabrication, le raffinage de sucre et les distilleries, les industries agroalimentaires et l'élevage intensif.
- Incitation à la coopération technique et scientifique dans la région des Caraïbes.
- Facilitation des conseils relatifs aux sources possibles de financement et les mécanismes pour la mise en œuvre des programmes et des projets pour réduire la pollution marine.
- Facilitation du dialogue diplomatique sur les questions environnementales. ■

## AU SECOURS!

La Convention pour la Protection et la mise en valeur du milieu marin de la Grande Caraïbe, mieux connue en tant que Convention de Cartagena de 1983, identifie les menaces au développement soutenu autour de la Mer des Caraïbes et les solutions pour y remédier. Elle a pour l'instant trois protocoles : le premier vise à favoriser la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures ; le deuxième est formulé pour conserver les Espaces et Espèces Spécialement Protégés (autrement connu par l'acronyme SPAW) et plus récemment, le Protocole LBS, qui s'adresse au problème des sources terrestres de pollution marine.

Le Protocole LBS identifie ces sources majeures de pollution émanant de nos activités terrestres et propose des mesures pour réduire l'impact sur les régions côtières et marines. Si tous les pays de la Grande Caraïbe ratifient formellement ou accèdent à ce protocole et s'ils prennent les mesures nécessaires pour remplir leurs obligations, le destin de notre chère Mer des Caraïbes – et nos vies, pourraient changer considérablement. Le Protocole nous porte de l'espoir pour le développement durable des peuples de la région des Caraïbes et la protection de la Mer des Caraïbes. ■

- Description des effets des sources terrestres de pollution marine sur la santé humaine et la santé des habitats.
- Accompagnement dans la détermination des niveaux de pollution marine au moyen de conseil techniques.
- Fixation de standards scientifiques pour la décharge sans risque des effluents dans le milieu marin.

